Appel à projet de créations artistiques

Exposition itinérante
Les arts et la diaspora basque
Pays basque, 2016

L'exposition itinérante *Les arts et la diaspora basque* est organisée par la Société d'Etudes Basques Iparralde (Eusko Ikaskuntza) et la plateforme de projets culturels Ezmugak établie à Irun, dans le cadre du programme de **Donostia-San Sebastián 2016, Capitale Européenne de la Culture**.

Elle constitue l'axe « création » du projet culturel *Les arts et la diaspora basque* qui se compose en outre d'un colloque international et d'un cycle de projection de films et documentaires.

L'exposition sera composée à partir d'œuvres proposées dans le cadre du présent appel à créations. Elle sera inaugurée au musée basque et d'histoire de Bayonne le 25 février 2016 et y sera présentée jusqu'au 10 avril 2016.

Elle poursuivra ensuite son parcours dans les six autres provinces basques, en passant par Saint-Jean-Pied-de-Port, Mauléon, Vitoria-Gasteiz, Pampelune, Bilbao et Donostia-San Sebastián. Les dates et lieux précis du parcours seront connus au courant de l'année 2015 et au début de l'année 2016.

Règlement

Le concours est ouvert aux disciplines suivantes : arts plastiques (peinture, dessin, collage, gravure, estampes, etc.), sculpture, installations, photographie, multimédia.
Concernant la catégorie multimédia, le nombre d'œuvres sera restreint en raison de la disponibilité limitée des équipements techniques de projection/visualisation dans les divers lieux de l'exposition.

Ce concours fait l'objet du thème imposé *La diaspora basque*, décrit ci-après.

Les candidatures au présent concours sont **ouvertes jusqu'au 30 septembre 2015.**
Les candidats devront fournir **un document descriptif de leur démarche de création n'excédant pas deux pages écrites ainsi qu'un ou plusieurs visuels de l'œuvre imaginée** (croquis, photographie, numérique, etc.), **ses caractéristiques techniques** (mesures, poids, support, matériaux etc.) et un curriculum vitae.
Le jury se réunira fin septembre ou début octobre afin d'opérer une sélection de **25 œuvres** sur la base de ces projets.

Dès notification de la décision du jury, les artistes pourront mettre à exécution leur projet. L'œuvre devra être **achevée au plus tard pour le 1er janvier 2016** afin d'intégrer le processus de publication du catalogue d'exposition.

Les artistes s'engagent à rendre disponible les œuvres réalisées dans le cadre de ce concours durant toute la durée de l'exposition itinérante.

En plus de l'exposition itinérante de longue durée, les œuvres bénéficieront d'une promotion par la publication d'un catalogue d'exposition rédigé par le commissariat d'exposition.

Parmi les 25 projets sélectionnés, le jury décernera trois prix pour une dotation totale de 2300 euros. Ces récompenses seront mentionnées dans le catalogue d'exposition et sur les cartels :

- Premier prix : 1000 euros
- Second prix : 800 euros
- Troisième prix : 500 euros

Le jury se réserve la possibilité de moduler la répartition de ces dotations et des prix.

Critères techniques

Pour des questions logistiques, le format des œuvres devra être limité :

- œuvres planes (peinture, photographie, dessin, collages etc.) : longueur max 200 cm ; largeur max 200 cm
- Sculpture, installations : poids max 80 kg/m2 ; base, profondeur, hauteur : max 100 cm ; les œuvres seront livrées avec leur socle.
- Multimédia : fichiers numériques ; durée maximale de 10 minutes.
- Les séries sont autorisées à condition de respecter au total les dimensions exigées ci-dessus.

Répartition des œuvres sélectionnées (à titre indicatif) :

- multimédia : 2 (1 vidéo-projection, 1 visionnage ordinateur)
- arts plastiques : 10
- sculptures, installations : 9
- photographie : 5

Le jury se réserve la possibilité de moduler cette répartition en fonction des projets reçus.
Tout type de support et de technique est autorisé.

Assurance et protection physique des œuvres

Les œuvres seront livrées dans un dispositif de protection fourni par leur auteur.
Les éventuelles dépenses d'assurance des œuvres seront à la charge des auteurs qui seront libres de s'assurer ou non.
Dans le cas d'une œuvre assurée, l'auteur fournira une attestation de sa police d'assurance aux organisateurs.

Transport des œuvres

L'artiste prendra à sa charge l'organisation du transport et la livraison de l'œuvre vers la première étape de l'exposition au musée basque et d'histoire de Bayonne ainsi que sa réception à l'issue de l'exposition itinérante.
Les auteurs des œuvres sélectionnées devront en fournir une fiche de montage ainsi qu'un dispositif de protection.
Lors des étapes intermédiaires de l'exposition itinérante, le transport des œuvres sera assuré par les lieux d'accueil de l'exposition en collaboration avec les organisateurs.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles à ce concours les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et justifiant d'une pratique artistique régulière.
La participation au concours est limitée à une œuvre par artiste.

Calendrier indicatif

30 septembre 2015 : Clôture des candidatures
1er octobre 2015 : Sélection du jury
1ère semaine d'octobre 2015 : Notification de la décision du jury
1er janvier 2016 : Achèvement des œuvres
1er janvier-15 février 2016 : Mise en page et impression du catalogue
15 février 2016 : Livraison des œuvres et mise en muséographie au musée basque et d'histoire de Bayonne
25 février 2016 : Inauguration de l'exposition au musée basque et d'histoire de Bayonne

Composition du jury

Zoe Bray, professeur d'anthropologie et artiste, University of Nevada Reno/Hebrew University of Jerusalem
Viviane Delpech, docteur en histoire de l'art contemporain, chercheur, Université de Pau et des Pays de l'Adour
Dominique Dussol, professeur d'histoire de l'art contemporain, Université de Pau et des Pays de l'Adour
Ismael Manterola, professeur d'histoire de l'art contemporain, Universidad del País Vasco
Olivier Ribeton, conservateur en chef, musée basque et d'histoire de Bayonne

Le jury pourra éventuellement accueillir des membres supplémentaires issus des secteurs artistique, culturel et universitaire.

Consentement

L'artiste cède, sans aucune rémunération, les droits de reproduction, d'exposition, de publication, traduction et communication publique, de quelque façon que ce soit et sans exception, pour ses œuvres et pour les textes qui participent à leur sélection.

La Société d'Etudes Basques Iparralde (Eusko Ikaskuntza) et la plateforme de projets culturels Ezmugak s'engagent à exercer ces droits dans le strict respect de la propriété intellectuelle et des droits moraux de l'auteur.

La participation au concours implique la connaissance et la totale acceptation de ces principes et de son règlement. Les auteurs des œuvres sélectionnées seront signataires du présent règlement.

Présentation du thème imposé

Le concours-exposition *Les arts et la diaspora basque* vise à faire réfléchir les artistes sur un pan de l'histoire du Pays basque depuis le XIXe siècle jusqu'à nos jours. Quelle est leur définition de la diaspora basque ? A quelle époque correspond-elle ? Comment perçoivent-ils

cet éloignement qui peut être subi ou volontaire, déchirant ou bienheureux ? Connaissent-ils les artistes qui ont pris part d'une manière ou d'une autre à la diaspora basque ?

La diaspora basque

Outre la force de leur identité et l'exception de leur langue, les Basques sont connus pour être d'infatigables voyageurs. Leur activité de pêche à la baleine les mena vers les côtes du continent nord-américain dès le Moyen Age, bien avant les expéditions de Christophe Colomb et après les navigateurs vikings. Malgré leur tradition maritime séculaire, la fin du XVIIIe siècle inaugura une importante ère d'exode en raison d'une forte instabilité politique en France et en Espagne, souvent défavorable à leur condition, leur culture et leur identité singulière. Les guerres napoléoniennes, les conflits carlistes, l'industrialisation, le chômage, la guerre franco-prussienne furent autant de motifs de départ au XIXe siècle.



« Bakardade », Monument aux Bergers Basques, par Nestor Basterretxea, Reno (Nevada) Crédit : Institut Culturel Basque

Dans les décennies suivantes, ce sont les conscriptions et les deux guerres mondiales, ainsi que la dictature franquiste, qui les motivèrent à se réfugier et rechercher un avenir meilleur aux quatre coins du monde. D'autant que certains états développaient alors une politique d'attractivité afin de peupler leurs terres, comme ce fut le cas, par exemple, de l'Argentine ou des Etats-Unis avec leurs appels aux bergers. Aujourd'hui encore, pour des raisons socioéconomiques ou par goût du voyage, nombre de natifs du Pays basque émigrent en quête d'un El Dorado.

Ainsi en deux siècles, s'est constitué ce qui a été baptisé la « huitième province », « la diaspora basque », composée d'une pluralité d'individus, aussi hétérogène que la diversité de leurs terres de refuge, mais réunies sous l'égide de leurs racines communes plus vieilles que l'Europe. Huitième province, car le Pays basque se compose de sept provinces ; trois sur le territoire français – le Labourd, la Basse-Navarre et la Soule -, que l'on nomme Iparralde (côté nord), et quatre sur le territoire espagnol – la Biscaye, le Guipúzcoa, l'Alava et la Navarre -, que l'on appelle Hegoalde (côté sud).

Malgré l'éloignement de leurs terres d'origine, les Basques d'ailleurs ont su faire perdurer leur culture, fortement ancrée dans les traditions et le patrimoine immatériel par le biais d'innombrables festivals folkloriques ou du réseau des Maisons Basques (Euskal Etxea).

Les arts et la diaspora basque

Le rapport des arts et de la diaspora basque n'a pas encore fait l'objet d'une réflexion fondamentale et problématisée. Cependant la présence basque se lit dans tous les domaines de la production artistique liée à son émigration. Un recensement encore superficiel laisse présager d'un patrimoine aussi vaste que le monde que le peuple basque s'est approprié.

Depuis les émouvants arboglyphes des forêts du Nevada, depuis la sculpture, avec notamment l'emblématique Monument aux Bergers basques érigé par Nestor Basterretxea dans le Nevada, à la peinture, avec le succès de nombreux artistes issus de la diaspora basque tels que le surréaliste Roberto Matta ou l'argentin Sergio de Castro, il s'agit d'une réalité factuelle encore méconnue.

Il en va de même en architecture où nombre de maîtres d'œuvre latino-américains, tels que Ordorika, Tomás et Legoreta au Mexique ou Noel en Argentine, sont issus de l'émigration basque. Outre l'architecture vernaculaire basque présente de manière insolite dans le delta argentin du Paraná, par exemple, la diaspora basque fut commanditaire de demeures remarquables comme la villa Curutchet édifiée par Le Corbusier à Mar del Plata ou le palais Estrugamou à Buenos Aires. La relation entre l'art et la diaspora basque s'exprime également à travers la mobilité des artistes d'Europe vers la scène américaine, notamment au cours de leur exil franquiste, ce qu'illustrent les parcours de Zumeta, Chillida, Oteiza, Arrue, Nagel, Tillac et tant d'autres… Le cinéma n'est pas en reste, comme le démontrent la carrière du réalisateur mexicain Iñarritu ou le récent festival de cinéma basque de Montevideo.



Peinture murale représentant des bergers basques, par Enrique Lezada, réalisée lors d'une résidence d'artiste à Getschell, conservée à la bibliothèque du Center for Basque Studies de l'Université de Reno (Nevada)

En tant qu'objet de représentation, le peuple basque est valorisé de manière muséographique au sein d'institutions patrimoniales comme le Parc de l'Aventure Basque en Amérique, au Canada, ou bien The Bask Block, situé dans la ville de Boise (Idaho). Mais il fait également l'objet de productions photographiques et cinématographiques, parfois anthropologiques, avec les clichés de Ojanguren en Argentine, ou, au contraire, stéréotypées voire pittoresques, comme l'illustre la drôle et caricaturale *Caravane vers le Soleil*, western réalisé en 1959 par

Russel Rouse. Il est même figuré dans les très populaires peintures murales du street art qui parsèment l'Ouest américain, de l'Oregon à la Californie. Enfin, pour certains, la réussite engendra le retour aux sources ; après avoir fait fortune, ils s'en retournèrent au pays, comme les Légasse, les Lesca, les Signoret, les Beistegui, en Iparralde, véhiculant avec plus ou moins d'éloquence dans leurs demeures le souvenir de l'ancienne terre promise.

Axes de réflexion indicatifs

A l'instar de tant de peuples minoritaires en situation d'exil, les Basques ont contribué à la pluralité culturelle de leurs terres d'émigration, en particulier aux Amériques mais aussi aux quatre coins du monde. De nombreuses problématiques peuvent être source d'inspiration :

- Parcours des basques issus de l'émigration (réussite, échec, quotidien, changement)
- Les motifs de l'émigration (conflits internationaux, chômage, franquisme, goût du voyage etc.)
- La nostalgie et le mal du pays
- Le rêve de la « terre promise », la représentation des terres d'accueil
- La survivance ou l'absence de l'identité basque, la naissance d'une nouvelle identité
- L'influence et le contact de « l'autre » sur les Basques de la diaspora
- La perception de l'émigré basque par sa population d'accueil (élaboration de stéréotypes, vision erronée, vision réaliste…)
- Le départ du Pays basque
- Le retour au Pays basque après l'émigration

Ces pistes de réflexion ne sont surtout pas exhaustives. Il est indispensable que les artistes laissent libre cours à leur imagination dès lors que leur réflexion est en rapport avec le thème imposé de la diaspora basque.

Envoi des propositions de création

Pièces à fournir sous forme numérique uniquement :

- visuels
- texte décrivant la démarche artistique concernant l'œuvre présentée
- caractéristiques techniques de l'œuvre
- curriculum vitae

Les candidatures sont à envoyer sous forme numérique avant le 30 septembre 2015 à l'adresse suivante : viviane_delpech@yahoo.fr

Pour tout renseignement :
viviane_delpech@yahoo.fr



Roberto Matta Echaurren, dit Roberto Matta, La naissance de l'Amérique, huile sur toile, 1949.